

Bagneux, le mardi 7 avril 2015

LETTRE OUVERTE A MADAME LE MAIRE,

A PROPOS DE LA NOTE AU BUREAU MUNICIPAL DU 1/4/2015 "VERS UNE REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ENCADRANTS DE LA VILLE."

RETRAIT PUR ET SIMPLE DE CE PROJET ! LES CADRES ET LES AGENTS TERRITORIAUX SERAIENT-ILS A VENDRE ?

Madame Le Maire,

Nous sommes véritablement stupéfaits des dispositions que vous prévoyez concernant le Régime Indemnitaire des "encadrants" de notre ville et **nous vous informons que nous ne négocierons aucune disposition contribuant à démanteler le statut de la Fonction Publique Territoriale.**

Nous sommes véritablement choqués et indignés par le contenu des propositions municipales.

Concernant les enjeux majeurs auxquels cette revalorisation répondrait :

- ✓ "Les encadrants" seraient selon vous "la seule catégorie n'ayant pas eu d'augmentation de salaire ces dernières années".
- ✓ "Un enjeu d'équité" serait nécessaire "pour limiter les écarts liés aux grades et aux filières pour des fonctions comparables".
- ✓ Vous vous proposez de redéfinir le terme de cadres qui engloberait "l'ensemble des encadrants ou managers (de catégorie A, B et C) et les agents ayant des responsabilités particulières ou une expertise (de catégorie A, voire B)".
- ✓ "L'enjeu de motivation pour inciter les agents ... à devenir manager".

Ces enjeux constituent une attaque frontale contre les règles statutaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment en termes de déroulement de carrière et de promotion.

Ils constituent une injure à l'ensemble de nos collègues, agents et cadres, qui ont choisi d'être fonctionnaires citoyens, qui ont choisi le service public pour être utiles socialement. Une motivation pleine de sens, bien vivante (il n'y a qu'à lire les sondages auprès des jeunes qui plébiscitent la recherche d'un emploi public, pour la stabilité de l'emploi et pour son utilité sociale), qui n'a rien à voir avec "le signe que vous souhaitez envoyer aux équipes" (Cf page 5 de la note). Les agents et cadres territoriaux de Bagneux n'ont pas choisi le gain financier, ils n'ont pas décidé de travailler dans les multinationales !

Et que dire de "l'objectif de rattrapage" poursuivi par cette revalorisation, présentant notamment les agents de catégorie C comme des mieux nantis au niveau du régime indemnitaire, d'augmentations indiciaires, et il fallait l'oser, au niveau de la participation de l'employeur pour la mutuelle et prévoyance, et des activités du CASC.

Il est vrai que plus de 65% des cadres A et 70% des professions techniques (B) du public estiment leur rémunération en inadéquation avec leur qualification, leurs charges et temps de travail.

Ils ont raison :

- ✓ La désindexation des salaires sur l'indice des prix, décidée en 1983, a entraîné la baisse du pouvoir d'achat de tous les agents

Il est inacceptable de voir le gouvernement envisager le gel du point d'indice et c'est pourquoi nous manifestons le 9 avril prochain pour l'arrêt immédiat du gel du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat, une refonte complète de la grille indiciaire prenant en compte les qualifications dès le début de la carrière.

- ✓ En 2000, accentuation du décrochage par rapport à l'indice des prix
- ✓ Depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice est gelée - Une première depuis 1946 -

Un agent de catégorie C démarrait sa carrière à 115% du SMIC en 1984, aujourd'hui à 100% ; un cadre B à 133% du SMIC en 1984, aujourd'hui à 102% ; un cadre A à 175% en 1984, aujourd'hui à 111%.

Nous ne nous sommes jamais trompés de cible, Madame le Maire, dans notre action pour les salaires. Nous agissons toujours contre le gouvernement.

Vous nous avez toujours témoigné votre soutien et votre engagement dans ces luttes pour la justice sociale.

Nous agissons pour l'augmentation des salaires dans le public et dans le privé, contre les visées du MEDEF d'individualisation des salaires et des tâches, pour une augmentation du salaire indiciaire et du RI pour tous les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Nous refusons la culture du résultat et de la performance, l'individualisation du travail et de la rémunération.

Nous refusons d'être opposés, divisés, entre cadres et agents, entre encadrants et non-encadrants.

Nous agissons pour le maintien et le développement des garanties collectives dans le public comme dans le privé (statuts et conventions collectives attaqués par les gouvernements successifs et le MEDEF).

Concernant le RI, vous évoquez dans votre note "le choix fait par la Municipalité en 2011 de ne pas transposer la **PFR (Prime de fonctions et de résultats)** pour des raisons de coût et de philosophie" - Cette prime, créée dans le cadre d'une vaste réforme engagée par l'Etat depuis 2008, contribue à repenser tout le système de rémunération en introduisant une part de rémunération au mérite en complément de la part fixe indiciaire - **Comme le souligne la Fédération CGT des Services Publics, la rémunération à la performance est antinomique du Service Public** - Une telle disposition, qui transpose les dispositifs en vigueur dans le secteur privé, écarte notamment une donnée fondamentale : la nature des missions du service public, et plus particulièrement l'objectif d'égalité du service rendu aux usagers -

Or, en 2012, sans que les syndicats n'en soient pour le moins informés, le Conseil Municipal de Bagneux a instauré cette PFR applicable aux administrateurs : plafond global coefficient compris d'un montant maximum annuel de 55 200 € pour administrateur hors classe et 49 800 € pour administrateur; primes versées mensuellement, le coefficient multiplicateur de 1 à 6 étant déterminé pour chaque agent concerné par un arrêté individuel d'attribution du Maire.

Une telle prime, antinomique du service public, dans un contexte grave de baisse des dotations de l'Etat ("Pacte de responsabilité" et ses incidences dès 2015), alors que vous avez réuni tous les personnels pour les informer des baisses budgétaires, et des économies nécessaires, nous paraît vraiment intolérable.

Quant à la philosophie, comme vous le savez, une ville qui oublie son histoire, son héritage (ville ouvrière depuis 1935, valeurs de la Commune de Paris, de la Résistance, des conquêtes sociales du CNR, de Mai 68, soutien aux travailleurs en lutte, égalité et paix), ne peut construire son avenir.

Enfin sur l'enjeu "d'attractivité" de la revalorisation des "encadrants", de quoi parle-t-on ?

Interrogé sur "**la Réforme Territoriale**", le Ministre Michel Sapin répondait dans le journal "Les Echos" à la question "les effectifs vont-ils baisser dans les collectivités ?" : "Ce n'est pas un objectif en soi mais ce sera sans doute à terme une conséquence de la réforme ... Cela sera facilité par les nombreux départs en retraite à venir dans la FPT, un secteur où les effectifs ont beaucoup augmenté depuis 20 ans - Nous pourrions donc réduire les effectifs sans réduire la qualité de service -La réforme territoriale va permettre une plus grande efficacité de la dépense publique" - **L'objectif est donc bien la suppression d'emplois et le démantèlement du service public**, sous couvert d'un "remodelage du service public" concept qui se répand dans nombre de collectivités et qui constitue un véritable plan social, à l'image de ce qui se passe déjà dans les secteurs public et privé.

Madame le Maire, est-ce que les deux grandes valeurs qui prévalent dorénavant dans notre collectivité sont l'appât du gain financier et le management ?

Avec de telles questions de fond, vous comprendrez que nous demandons à vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations syndicalistes.

Les Directions syndicales

NB :

Nous venons d'apprendre que la collectivité prévoit d'indexer les jours de RTT sur les arrêts maladie, ainsi que les jours enfants malades au prorata du temps de travail. C'est un grave recul sur nos acquis sociaux, c'est indigne et inacceptable !

Rassurons-nous, la prime de fonctions et de résultat des administrateurs est maintenue en cas de maladie ordinaire ! POURSUITE DES NEGOCIATIONS !